COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/03/2023 Reçu en préfecture le 24/03/2023 Affiché le 04/04/2023

ID: 022-212201693-20230317-2023_03_03-BF

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11

_ /		4			
Séance	du	17	mars	2023	

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire en date du 08 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

<u>Présents</u>: Madame Marie-Hélène BERNARD, Monsieur Jean LE MAGOUROU, Monsieur Pierrick PUSTOC'H, Mme Rachel GAUTHO, Monsieur Michel CONNAN, Monsieur Simon BERTHELIN, Monsieur René LERAY, Monsieur Sylvain LE PROVOST, Monsieur Erwoann BECEL, Madame Annie BENION, Mme Sandrine ALMIN.

Absent excusé:

Absent:

<u>Secrétaire de séance</u>: Monsieur Michel CONNAN <u>Secrétaire de séance adjoint</u>: Monsieur René LERAY

Délibération n° 2023-03-03 Budget principal – budget primitif

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du budget principal présenté ce jour, comme suit :

FONCTION	NEMENT					
	DEPENSES	RECETTES				
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	169 720,00 €	169 720,00 €				
Restes à réaliser (RàR) de l'exercice précédent						
002 – Résultat d'exploitation reporté						
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	169 720,00 €	169 720,00 €				
INVESTISSEMENT						
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	156 083,34 €	173 207,62 €				
Restes à réaliser (RàR) de l'exercice précédent	1 000,00 €					
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporte	16 124,28 €					
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	173 207,62 €	173 207,62 €				
TOTAL						
TOTAL DU BUDGET	342 927,62 €	342 927,62 €				

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget principal arrêté comme présenté ci-dessus :
- o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Acte rendu exécutoire après dépôt à la préfecture et publication ou notification

Le 24 MAR, 2023

Le secrétaire de séance Michel CONNAN Conseiller Municipal

La Maire, Marie-Hélène BERNARD